



Paris, le 22 mai 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE

L'AMF se tient à la disposition du gouvernement dans le cadre de la concertation annoncée sur le second tour des élections municipales

La décision de fixer au 28 juin le second tour des élections municipales, dans des conditions de sécurité sanitaire rigoureuses, permet de terminer le cycle électoral municipal afin que les communes et leurs intercommunalités puissent prendre tout leur part à la relance de l'activité économique de notre pays dans des conditions de légitimité et de stabilité incontestables.

Au moment où la sortie du déconfinement s'organise dans l'ensemble des activités, il est normal que la vie démocratique reprenne son cours. L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité se tient à la disposition du gouvernement dans le cadre de la concertation qu'il a annoncée.

Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr